

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 5 octobre 2020

Décision n° CP-2020-0201

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Vénissieux

objet: Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président: Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

<u>Présents:</u> M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

<u>Absents excusés</u>: Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés: MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020

Décision n° CP-2020-0201

urbanisme, habitat, logement et politique de la ville commission principale:

commune (s): Vénissieux

Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, le réaménagement de la place Ennemond Romand fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

I - Contexte

La place Ennemond Romand est située au cœur du quartier du Moulin à Vent, au nord de Vénissieux, dans la partie de la commune située intra-périphérique.

C'est un espace public central à l'échelle locale par ses dimensions et par la proximité de nombreux équipements publics (mairie annexe, bibliothèque, centre social, etc.). En revanche, son attractivité au sein du quartier Moulin à Vent reste limitée.

La partie nord (8 000 m²) est un espace peu usité qui sert principalement de lieu de passage, tandis que la partie sud (4 500 m²) accueille un espace de jeux pour enfants. La partie centrale est une ancienne voirie traversante qui a été fermée et sert de zone de stationnement.

Par délibération du Conseil n° 2018-2939 du 17 septembre 2018, la Métropole de Lyon a décidé d'une individualisation partielle de 2 400 000 €TTC en dépenses sur le budget principal et de 100 000 €HT sur le budget annexe des eaux afin de conduire les études et de réaliser les travaux sur le cœur de place.

Par délibération du Conseil n° 2019-3538 du 24 juin 2019, la Métropole a décidé d'une individualisation complémentaire de 1 650 000 €TTC en dépenses sur le budget principal, afin de conduire les études et de réaliser les travaux sur les voiries périphériques à la place.

II - Le projet

L'opération d'aménagement de la place Ennemond Romand répond aux objectifs suivants :

- conforter le rôle de la place comme place de quartier :
 - . en faire un véritable lieu de vie.
 - . l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
- . prendre en compte les usages actuels (équipements, commerces, boulistes, marché, jeux, etc.) et favoriser le développement de nouveaux usages,
- reconnecter la place avec ses rives et réunifier les espaces aujourd'hui émiettés pour redonner une cohérence d'ensemble à la place ;
- améliorer le cadre de vie :

- . embellir la place,
- . la rendre plus attractive et agréable,
- . favoriser les déplacements modes actifs.

Le projet d'aménagement se décline notamment selon les axes suivants :

- des espaces de jeux et des cheminements piétons articulés autour d'une diagonale nord-ouest/sud-est de la place,
- une bande active nord/sud permettant d'affirmer la façade le long de la rue du Professeur Roux et de valoriser l'activité commerciale,
- un mail planté réservé aux piétons avec un espace boulistes dissocié,
- des voiries requalifiées avec 2 voies de circulation et des bandes cyclables pour les rues Roux et Renan.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Des aléas de chantier et des découvertes sur le sous-sol en place nécessitent désormais des travaux supplémentaires à hauteur de 470 000 €TTC.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour les travaux est donc réévaluée à 4 170 000 € TTC pour l'aménagement de la place et de ses voiries périphériques, et 100 000 € HT pour l'intervention sur les réseaux d'eau potable.

Le coût prévisionnel des études, frais de maîtrise d'ouvrage et travaux est donc le suivant :

- budget principal : 4 620 000 € TTC répartis comme suit :
 - . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 450 000 €TTC,
 - . travaux : 4 170 000 € TTC.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme au titre des études préalables pour un montant de 100 000 € TTC et de 2 autorisations de programme partielles au budget principal respectivement de 2 400 000 € TTC et 1 650 000 € TTC. L'autorisation de programme complémentaire restant à voter au budget principal est de 470 000 € TTC.

- budget annexe des eaux : 100 000 € HT ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de programme ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

- 1° Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de la place Ennemond Romand à Vénissieux.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 470 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2021 sur l'opération n° 0P09O5566.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 620 000 €TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 €HT à partir de l'autorisation de programme études.

La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 23.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.